



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Marc VUAGNAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Gisèle MEYNET, Véronique SUBLET, DESBIEZ-PIAT Sébastien, Grégory FOL, Maurice VIoud, Agnès HUYTON.

**Secrétaire de séance** : Véronique SUBLET.

Le compte-rendu de la réunion du 02 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

## I. Tarifs de location des salles communales.

Le Conseil Municipal approuve de nouveaux tarifs de location des salles communales applicables au 1<sup>er</sup> février 2016 :

### > GRANDE SALLE

		Ressortissants COMMUNE	Ressortissants HORS COMMUNE
Évènements Familiaux	Vin d'honneur	150 €	300 €
	Repas	200 €	500 €
Associations : manifestations à but lucratif		50 €	400 €
Réunions		50 €	200 €
Forfait 2 salles (grande salle + citoyenne)		230 €	600 €

Caution : 500 €

Forfait nettoyage : 200 €

La location de la cuisine est comprise dans les tarifs.

### > SALLE CITOYENNE

Réservée aux associations communales et aux personnes domiciliées à Savigny

- Association communale : gratuite
- journée ou soirée sans cuisine: 60 €
- journée ou soirée avec cuisine : 120 €
- Caution : 500 €

## II. Tarifs d'occupation du domaine public à des fins commerciales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs d'occupation du domaine public à des fins commerciales à 50 € par an.

## III. Communauté de Communes du Genevois : convention de gestion et d'entretien point Mobilité.

Dans le cadre du développement d'un réseau de points de mobilité sur son territoire, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) procède à l'achat de totem d'informations voyageur commun à tous les points de mobilité. La commune de Savigny souhaite installer ce totem sur le parking communal situé à côté des immeubles du clos Jules Ferry et longeant la RD7.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention devant intervenir avec la CCG et fixant les modalités de répartition des charges d'entretien du totem.

## IV. Informations diverses

### 1. Urbanisme.

La Commission urbanisme a examiné les dossiers d'urbanisme suivants :

- ✓ Permis de Construire déposé par M. Arnaud VUICHARD pour la construction d'un bâtiment agricole (destiné à l'élevage) à Murcier.
- ✓ Permis de Construire déposé par M. Dominic SCHNEITER pour la construction d'un bâtiment annexe à usage de remise à Murcier.
- ✓ Permis de Construire déposé par M. Yannick MONCHATRE pour la construction d'une maison individuelle au Chef-lieu.
- ✓ Permis de Construire déposé par M. Cédric ETIENNE pour la construction d'une maison individuelle Chez Borgeat.
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Fayçal REHAIMI pour une extension de toiture à Murcier.

- ✓ Déclaration préalable déposée par Mme Aurore BERTRAND pour la pose d'une clôture à Murcier.
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Franck MUHLEMATTER pour la pose d'une clôture Chez Borgeat.

- Un questionnaire sur la complémentaire santé sera distribué à l'ensemble des habitants du canton afin d'identifier les besoins de chacun et pouvoir ainsi négocier un contrat de complémentaire santé.

## 2. Intercommunalité.

### 2.1 Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV).

Le Comité réfléchit aux nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Vuache dans le cadre de la fusion du SIPCV et SIAV notamment sur la compétence géographique, la représentativité, l'impact financier,...

### 2.2 Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV).

Entretien des Vergers : ce programme existe depuis 15 ans sur 36 communes avec des financements du Conseil Départemental. Il propose la taille des arbres et une formation des propriétaires. L'intervention sur les arbres a lieu tous les 2 ans. Un travail avec la Chambre d'Agriculture est mené pour la valorisation des fruits à cidre.

### 2.3 Communauté de Communes du Genevois (CCG)

#### 2.3.1 La Commission Aménagement :

- présentation du PLU de Vers.
- logement d'urgence à Dingy-en-Vuache.

#### 2.3.2 Commission Sociale

- Les travaux pour la construction d'une résidence sociale à St Julien-en-Genevois devraient s'achever en juillet 2016. La résidence comptera 82 logements de type T1 et T2 pour accueillir des jeunes travailleurs et étudiants.
- Le Conseil Départemental cherche des projets de petites résidences sociales sénières de 20 à 24 places dites résidences d'autonomie.
- Projet d'une maison de santé à Valleiry.
- Petite Enfance : un groupe de travail mène une réflexion sur les critères d'admission en crèches. La CCG recherche des locaux pour accueillir soit des micro-crèches soit des maisons d'aides maternelles (MAM).
- des subventions ont été attribuées à la Mission Locale, la Banque Alimentaire, l'Aide aux victimes, l'Université Populaire, les soins palliatifs, l'Accorderie.
- La Maison de la Justice et du Droit suite à des mutations recherche du personnel : un juriste et une personne à l'accueil.

## 2.4 MJC

- Installation de panneaux de communication sur les communes.
- Installation d'un panneau numérique en collaboration avec la commune de Vulbens.
- Mise en place des bus le mercredi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- Succès de la vente en ligne pour le programme culturelle et pour les inscriptions aux stages.
- Emplois mutualisés avec les communes de Valleiry et de Dingy-en-Vuache.

## 3. Divers.

3.1 Une réunion avec les Agriculteurs de la Commune sera organisée prochainement afin de dresser un bilan des travaux réalisés et des travaux à engager.

3.2 Une réflexion est menée pour organiser une journée de l'environnement un samedi matin en partenariat avec les associations de la commune.

3.3 Le congrès des Savigny de France et de Suisse aura lieu les 21 et 22 mai à Savigny en Véron. La commune de Savigny organisera le congrès en 2018. Toutes les associations seront sollicitées pour mener à bien cette grande rencontre.

3.4 Voirie : Les travaux de réfection de chaussée seront engagés pour la 2<sup>ème</sup> portion de la RD 34 (Murcier- Epagny). Le hameau des Chavannes est passé en agglomération, la vitesse est donc désormais limitée à 50 km/h.

Le Maire,  
Béatrice FOL.

